

# PROCES-VERBAL SEANCE DU CM du 23/03/2023

---

## 1. Compte-rendu des décisions de Madame le Maire sur délégation du Conseil Municipal

### Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 11/06/2020, elle a signé les documents suivants :

- Convention simplifiée de formation avec la Société ACRONIS pour formation tractopelle deux agents pour un montant TTC de 2 808.00 €.
- Devis de LV MAT (27700 LES ANDELYS) pour la réparation de l'électrovanne de l'autolaveuse de la salle des fêtes pour un montant TTC de 253.00 €
- Devis de BERNARD LOCATION pour location d'une mini-pelle pour l'arrachage d'arbres au Complexe Sportif pour un montant de 337.60 € TTC
- Devis de LOXAM (01100 OYONNAX) pour la location d'un marteau piqueur pour la mise en place d'une rampe dans la forêt pour un montant TTC de 85.98 €
- Devis de GEDIMAT (01100 OYONNAX) pour l'achat de rondins chanfreiné et béton pour installation rampe Pré-rond pour un montant TTC de 831.36 €.
- Devis de WEBSILOR (57100 THIOVILLE) pour achat cordage pour rampe accès Pré-rond pour un montant TTC de 791.31 €.
- Devis de la Coopérative Apicole du Jura (39000 LONS LE SAUNIER) pour l'achat bac de capture préventif pour les frelons asiatiques pour Pé-Rond pour un montant TTC de 330.00 €
- Devis SARL LAURAND (01100 VEYZIAT) pour mesures conservatoires sur toiture Mairie suite à sinistre « cheminée » avec intervention nacelle pour un montant TTC de 2 209.20 €
- Devis BELTA (59 312 VALENCIENNES) pour l'achat de cartouches d'encre pour imprimante du Restaurant Scolaire pour un montant TTC de 52.80 €
- Devis de LAMCO (71100 SAINT REMY) pour l'achat de signalétique pour l'Espace Santé des Arcades pour un montant TTC de 1 300.80 €
- Devis de Monsieur BRICOLAGE (01100 OYONNAX) pour achat de boîte à lettre pour le centre commercial pour un montant TTC de 53.90 €.
- Devis de BOSSON SAS (74380 CRANVES SALES) pour le remplacement des courroies moteurs et coupleurs hydraulique véhicule Espaces Verts AEBl pour un montant TTC de 779.08 €.
- Devis de DFD SELLERIE (01100 OYONNAX) pour la remise en état siège chauffeur véhicule Espaces Verts CLIO pour un montant TTC de 204.00 €
- Devis du Souffle Vert (69654 VILLEFRANCHE SUR SAONE) pour l'achat de produits horticoles pour le fleurissement de la Ville pour un montant TTC de 1 049.06 €.
- Devis de AMAZON pour :
  - L'achat de 10 ballons de football pour les études Primaire Sources pour un montant HT de 7.99 €
  - L'achat de jeux de construction pour la Garderie Maternelle Sources pour un montant HT de 43.21 €
  - L'achat de 10 ballons de football pour temps de pause Restaurant Scolaire pour un montant HT de 7.99 €
  - L'achat de jouets éducatifs pour la garderie Maternelle Sources pour un montant HT de 16.99 €
- Devis du Groupe BABOLAT (01360 LOYETTES) pour :

- Le remplacement de deux portées câble en défaut pour un montant de 3 426.00 00 TTC
- Le remplacement verres luminaires Place des Arcades pour un montant TTC de 1 140.00 €

➤ Avenant n° 1 au marché public Réaménagement/Extension de l'Espace Santé des Arcades Lot n° 10 Sols Souples par les Ets PEROTTO (01000 BOURG EN BRESSE) pour un montant TTC de 5 637.59 € .

➤ Avenant N° 1 au marché public Réaménagement/Extension de l'Espace Santé des Arcades Lot n° 1 Maçonnerie par les Ets JACQUET pour un montant TTC de 6 523.80 € .

➤ Devis Action ricochée pour l'achat de mobilier pour l'espace santé « patio et de la salle d'attente » pour un montant TTC de 5 007.60 €

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte à Madame le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

---

## 2. Marché de travaux Espace Santé – Avenant N° 1

Rapporteur : Benoit VINCENT

- Vu la délibération du 13/12/2021 visée par la Sous-préfecture de NANTUA le 16/12/2021.
- Vu l'acte d'engagement signé le 17/12/2021 entre la Commune de BELLIGNAT et l'entreprise FERRO pour un montant de **170 424 .00 € HT** – Lot 7
- Vu l'acte d'engagement signé le entre la Commune de BELLIGNAT et l'entreprise SAS DETOUILLOON pour un montant de **84 874.82 € HT** – Lot 8

Pour le Lot 7, Monsieur Benoit VINCENT indique que le présent avenant concerne principalement des modifications de prestations et la reprise de structure des plafonds sur la partie existante et la pose de faux plafonds dans les rangements des bureaux médicaux. (en bas de pente)

Ces travaux devenus nécessaires qui ne figuraient pas dans le marché initial sont chiffrés à **11 809.89 € HT**.

Pour le Lot 8, Monsieur Benoit VINCENT indique qu'il s'agit de la partie chauffage-climatisation de la partie existante de l'espace santé (couloirs et 5 bureaux)

Ces travaux devenus nécessaires qui ne figuraient pas dans le marché initial sont chiffrés à **16 926.84 € HT**.

Il convient donc de souscrire un avenant visant à matérialiser les modifications et suppléments à effectuer en cours d'exécution, Conformément aux dispositions de l'article L. 2194-1 du code de la commande publique,

Il convient donc de délibérer sur cet avenant N°1 qui a pour objet de porter le montant de la dépense à

- **Lot 7 : 182 233.89 € HT**
- **Lot 8 : 101 801.66 € HT**

L'économie générale du marché n'étant en aucun cas remis en cause, Monsieur Benoit VINCENT propose, d'accepter les propositions d'avenant pour les montants précités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ces avenants et toutes pièces se rattachant à ce dernier.

### 3. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : V. PITTION

Il est rappelé au Conseil Municipal que, conformément à la loi du 06 février 1992, un débat d'orientations budgétaires est rendu obligatoire avant le vote du budget primitif dans les collectivités de plus de 3 500 habitants.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «Nôtre», publiée au journal officiel du 8 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales et a modifié un certain nombre d'articles relatifs aux modalités du DOB en complétant notamment les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport présenté à l'assemblée donne lieu à débat afin de fixer les grands axes en matière d'investissement, de fiscalité et d'emprunt pour l'exercice 2023.

A la suite d'une large discussion,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

APPROUVE les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 :

- Le maintien du gel des taux d'imposition,
- La poursuite des efforts de gestion, avec un souci plus grand encore de sobriété pour préserver notre capacité d'investissement dans des projets utiles à tous,
- Le choix d'une politique d'investissement absorbable, raisonnée et responsable.

---

#### POUR INFO

**L'Inauguration de l'Espace Santé est prévu le JEUDI 04 MAI 2023 à 17 H00**

Prochaine réunion de Conseil Mardi 04/04/2023

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

D. MILLET

V. RAVET

---